Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260903-2026_09_03_D_10-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 3 Septembre 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **3 septembre 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **28 août 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Anne HERVÉ, Maire par Intérim**. Madame **Marie-Noëlle GOINGUENET**, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.

Conseil du 03-09-2026

An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	09	03	10	00

- ❑ *Lotissement des Rives de L'Arguenon • Tranche 2*
- ❑ *Cession Foncière par la Commune du Lot 14*
- ❑ *Acquéreur(s) : BENOIST Cassandre et LANTOINE Sandra*
- ❑ *Prix Net Compensé de la Cession : 33 552,00 € TTC*

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	28-08-2026
RÉUNION	03-09-2026
AFFICHAGE	10-09-2026
TRANSMISSION	10-09-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	00	13	0	0	1	HERVE Anne
	HERVE Anne	1ère Adjointe	00	13	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	00	13	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	00	13	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	00	13	0	0	1	CHARRA Marine
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	00	13	0	0	1	SAMSON Gérard
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				20	0	3	

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260903-2026_09_03_D_10-DE

Conseil du 03-09-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	09	03	10	00

- ❑ *Lotissement des Rives de L'Arguenon • Tranche 2*
- ❑ *Cession Foncière par la Commune du Lot 14*
- ❑ *Acquéreur(s) : BENOIST Cassandre et LANTOINE Sandra*
- ❑ *Prix Net Compensé de la Cession : 33 552,00 € TTC*

Madame le Maire par Intérim rappelle la nécessité de procéder à la cession amiable des parcelles communales du **lotissement d'habitation des Rives de l'Arguenon 2**. A cette fin, il est proposé au Conseil d'approuver l'objet de la transaction individualisée aux conditions suivantes :

■ CESSION AMIABLE PAR LA COMMUNE							**Lot 14 Secteur Libre**
Objet de la Transaction	Cession du **Lot 14 viabilisé** Parcelle cadastrée : **YP 167**						
■ ACQUISITION AMIABLE PAR LES TIERS							
Tiers Acquéreurs & Solidaires	**BENOIST Cassandre et LANTOINE Sandra**						
Adresse Acquéreur(s)	**9 La Ville Rouault**						
Statut Acquisition	**22150 Rouillac**						

Parcelle Commercialisée			Prix Principal Commercialisé		Subvention Communale en Primo-Accession		Prix Net à Payer en Transaction compensée	
Numéro	Cadastre	Surface	Prix HT 59,97	Prix TTC 69,90	Sub HT 12,50	Sub TTC 15,00	Solde HT HT 59,97	Solde TTC TTC 69,90
Lot 14	YP 167	480,00	28 783,21	33 552,00			28 783,21	33 552,00

Décompte de la TVA sur marge incorporée au prix de cession compensé TTC / TVA

(A) Coût d'Achat Référence au m²	(B) Rappel Tarif de la Cession Nette TTC	(C) Valeur Foncière TTC de la Surface	(D) Marge TTC de la Cession = (B) - (C)	(E) Marge HT Recalculée pour TVA S/Marge (20%)	TVA sur Marge au Taux de 20%	Recette HT à Verser au crédit de la Commune
10,290172	33 552,00	4 939,28	28 612,72	23 843,93	4 768,79	28 783,21

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'ACCEPTER la transaction foncière aux conditions ci-dessus définies, au prix principal de Soixante Neuf Euros et Quatre Vingt Dix centimes Toutes Taxes Comprises (69,90 € TTC) le mètre carré, le Prix Principal Total de Référence à payer par l'Acquéreur étant fixé à **33 552,00 € TTC** ;

D'ACCORDER aux Acquéreurs ci-dessus désignés, le bénéfice conventionnel de l'Aide Communale à l'Accession Foncière [ACAF], [**Statut Secteur Libre**] [ ] soit [**€ TTC**] ;

DE PROCÉDER **à la liquidation de la créance ici constituée sur** le fondement d'un prix net à verser au crédit du budget annexe du lotissement de **28 783,21 € HT** et de **33 552,00 € TTC**, ce dernier comprenant un montant de TVA sur marge calculé à la valeur de **4 768,79 €** ;

DE PRENDRE à sa charge pour la part qui lui incombe, les frais d'acte notarié à intervenir ainsi que l'ensemble des frais et honoraires ouvrant droit à taxation aux dépens de la Commune ;

DE MANDATER Maître Mathilde LE BOUCHER, notaire établi en son étude domiciliée au 34 rue Général de Gaulle 22640 Plénée-Jugon pour représenter la Commune dans la transaction foncière à intervenir en la forme d'une cession amiable ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Madame la 1ère adjointe à signer l'acte authentique à intervenir comme à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	20	03	00	23	00	00	23	00	23	23	00

MAIRIE DE PLÉNÉE JUGON
22640

Anne HERVÉ
Maire par Intérim,
Plénée-Jugon, jeudi 3 septembre 2026